

PRIX DE L'ABONNEMENT.

LYON :
Un an, 44 fr.; six mois, 23 fr.; trois mois, 12 fr.
DÉPARTEMENTS :
Un an, 52 fr.; six mois, 27 fr.; trois mois, 14 fr.

LA GAZETTE DE LYON

UNION NATIONALE.

Religion et Patrie.

LYON.

Lettres parisiennes.

Samedi, 20 septembre.

Le *Moniteur* ne contient que les dépêches sur le voyage présidentiel et le texte d'un grand nombre des adresses remises au président par les communes qui étaient sur la ligne du cortège officiel.

L'enthousiasme impérialiste décrit par le *Moniteur* n'est dépassé que par le docteur Véron dans le *Constitutionnel*. Le docteur explique l'entraînement vers l'Empire par cette raison, c'est que l'Empire est une religion, une foi.

Vous avez vu que la *Presse* a confirmé la nouvelle que je vous ai donnée au sujet de la candidature de M. Proudhon dans un des arrondissements de Paris. La candidature de M. Michelet n'est pas moins curieuse. Nous verrons le nombre de voix qui sera obtenu par ces deux socialistes.

Un nouvel incident se manifeste dans la polémique relative aux classiques. Un grand nombre d'évêques voudraient voir cesser cette polémique. Ce désir est exprimé par Son Excellence le Cardinal Donnet dans une lettre adressée à l'*Univers*. Voici la conclusion de cette lettre :

« Je finis, Monsieur, en vous déclarant que je n'ai certes ni la prétention ni le droit de briser votre plume. Je vous ai montré, dans une circonstance récente, un bon vouloir dont il n'aurait tenu qu'à vous de mieux profiter, mais je reste libre de vous continuer ma confiance ou de vous la retirer.

« De grâce, ne déplacez pas de nouveau la question, ne vous donnez pas comme persécuté à cause de votre inaltérable attachement au Saint-Siège ; je vous l'ai dit de vive voix, je vous le répète aujourd'hui ; votre dévouement à la chaire de Saint-Pierre, c'est votre plus beau, votre plus incontestable titre de gloire. Et puis, vous choisiriez mal votre temps pour hasarder de pareilles insinuations ; car, sur quinze provinces ecclésiastiques dont se compose l'Église ecclésiastique de France, treize ont tenu leurs conciles ; lisez nos décrets, et vous verrez si jamais les droits et les prérogatives du Saint-Siège ont été mieux établis, plus énergiquement défendus, et si le Père commun des fidèles a jamais été entouré de plus d'obéissance, de plus de respect et de plus d'amour.

« Ignorez si je serai mieux compris que ne l'ont été ceux de mes vénérables collègues qui ne vous ont pas épargné leurs avertissements ; quoiqu'il en soit, j'attendrai jusqu'à l'ouverture des classes ; mais si, après les manifestations si précises de leurs éminences les cardinaux de Lyon, de Bourges et de Besançon et les deux lettres si pleines de douleur et de raison du doyen de l'épiscopat français, Mgr l'évêque de Chartres, vous continuez une lutte qui ne peut désormais avoir d'autre résultat que d'éterniser la discorde, j'interdirai l'entrée de votre journal dans les séminaires et dans toutes les écoles libres de mon diocèse... »

« Agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« † FERDINAND, cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux. »

Le journal semi-officiel du cabinet belge, l'*Indépendance*, fait contre fortune bon cœur et se console de la retraite de M. Frère-Orban, en lui adressant de beaux compliments de condoléance. Il y a lieu de croire que les débats qui vont s'engager, lundi prochain, dans les chambres belges, seront très-vifs.

Les journaux de Gènes, à la date du 16 septembre, annoncent l'arrivée de M. Odilon Barrot, se rendant à Naples.

On écrit de Cologne, 17 septembre :

« L'archevêque de Paris, Mgr Sibour, accompagné de ses deux vicaires généraux, MM. Beutin et abbé Sibour, est arrivé ici. S. G. est descendue chez l'archevêque, M. de Geissel. »

On dit que l'archevêque de Paris a sollicité des collectes, chez les personnes les plus haut placées, pour l'érection d'une église destinée aux catholiques allemands de Paris. S. E. le cardinal-archevêque de Prague, prince de Schwarzenberg, a souscrit pour une somme assez importante.

En Prusse, on se montre tristement préoccupé de la fâcheuse tournure que prennent pour ce pays les négociations relatives à la reconstitution du Zollverein. On écrit de Berlin que le gouvernement a décidé qu'il ne négocierait plus qu'avec les Etats du Zollverein qui auraient accepté ses propositions. Cette résolution a été communiquée le 16 aux plénipotentiaires du Hanovre, de

Brunswick, d'Oldenbourg et de la Thuringe. Aucun changement officiel n'est survenu dans la position du Hanovre à l'égard du traité de septembre, et l'on ne doute pas que le gouvernement hanovrien n'exécute fidèlement tous ses engagements.

On écrit de Munich, 16 septembre :

« La première conférence a eu lieu. Les plénipotentiaires de la coalition de Darmstadt ont été convoqués ici par le télégraphe. Le choix de notre ville près la conférence a de l'importance, parce que l'idée de former un 3^e groupe douanier n'est pas encore abandonnée. Le mystère le plus absolu règne sur les conférences. Les bruits qui circulent ne sont que des présomptions, mais on s'accorde à dire que le moment est grave et que l'existence du Zollverein est vivement menacée. On a prétendu jusqu'à ce jour que le roi Maximilien n'était pas, sur tous les points de la question douanière, de la même opinion que M. Von der Sforten. Il est certain que, depuis hier, la plus grande intelligence règne entre le roi et M. le président. »

AL. DE ST-CHÉRON.

Les ministres de la guerre, de la marine, des finances et de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 30 août dernier, portant règlement du plan d'études des lycées et rendu de l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique, conformément aux conclusions de la commission mixte chargée de réviser le programme d'admission aux écoles spéciales du gouvernement (Ecole Polytechnique, Ecole Militaire, Ecole Normale supérieure, Ecole Navale, Ecole Forestière), ainsi que les programmes de l'enseignement scientifique des lycées, arrêtent :

Art. 1^{er}. Les examens d'admission aux écoles spéciales ci-dessus indiquées porteront exclusivement sur les matières déterminées par les programmes de l'enseignement scientifique donné dans les lycées, et auront pour base les portions de cet enseignement correspondant aux besoins de chaque école.

La disposition ci-dessus n'est applicable aux examens d'admission pour l'Ecole navale qu'à dater du concours de 1854. Jusqu'à cette époque, les conditions du programme d'examen aujourd'hui en vigueur ne recevront aucune modification.

Art. 2. Aucune modification ne sera apportée aux programmes de l'enseignement scientifique des lycées, tel qu'il a été déterminé par l'arrêté du 30 août 1832, que du consentement mutuel des ministres de la guerre, de la marine, des finances et de l'instruction publique et des cultes.

Art. 3. Les candidats aux Ecoles Polytechnique, Militaire, Normale supérieure (section des sciences) et Forestière devront justifier du diplôme de bachelier en sciences, tel qu'il a été institué par le décret du 10 avril 1832.

Art. 4. L'examen du baccalauréat en sciences ne portera que sur les matières contenues dans les programmes de l'enseignement scientifique des lycées.

Art. 5. La dernière session que tiendront les jurys d'examen pour le baccalauréat en sciences, à la fin de chaque année scolaire, s'ouvrira, à Paris, le 10 juillet, et dans les départements le 20 juillet.

Les examens pour l'admission à l'Ecole Navale ne commenceront pas avant le 5 juillet.

Les examens pour l'admission à l'Ecole Polytechnique, à l'Ecole Militaire et à l'Ecole Forestière ne commenceront pas avant le 20 juillet.

Néanmoins l'épreuve des compositions pour l'examen d'admission à l'Ecole militaire de Saint-Cyr aura lieu, en 1853, au mois de juin, comme par le passé ; mais les examens oraux demeurent fixes, en 1853, au 20 juillet.

Art. 6. Jusqu'à l'époque où, conformément à l'arrêté du 30 août 1832, l'enseignement scientifique des lycées aura pu être complètement organisé, les matières sur lesquelles porteront les examens d'admission aux écoles spéciales du gouvernement seront contenues dans les programmes de l'enseignement scientifique de l'année de logique qui a précédé l'examen.

Art. 7. Le baccalauréat en sciences ne sera exigé des candidats à l'Ecole militaire de Saint-Cyr et à l'Ecole Forestière qu'à dater des examens d'admission de 1854. Il ne sera exigé des candidats à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Normale supérieure qu'à dater des examens d'admission de 1855.

Paris, le 13 septembre 1852.

On lit dans la correspondance ministérielle de M. Havas :

« Malgré tout le désir que le gouvernement avait de rendre l'église Ste-Geneviève au culte, le 1^{er} octobre, les difficultés matérielles étaient tellement considérables qu'il a été indispensable de reculer l'inauguration du temple au commencement de l'année prochaine. Il faut, en effet, disposer un autel principal dans le chœur, des autels dans les chapelles accessoires ; construire un chœur avec tous ses accessoires de stalles, couvrir de boiseries tout le tour de l'église, assurer un matériel convenable au temple régénéré ;

ornier, meubler des sacristies, organiser un service de chauffage, d'éclairage. Tout était nu dans l'église et sa situation nouvelle exigera une dépense qui approchera bien près d'un million.

« On ne doit donc pas être surpris du retard qui a eu lieu. Il permettra, au contraire, de donner plus de solennité à l'installation du clergé et à la cérémonie d'inauguration.

« Nous recevons aujourd'hui de nouveaux détails sur la crue extraordinaire du Rhin et sur les débordements qui en sont la suite.

« Dans la matinée d'avant-hier, plusieurs dépêches transmises du Haut-Rhin à Strasbourg avaient annoncé une crue subite des eaux du Rhin à Huningue et à Bâle. On disait que le pont de Huningue et celui de Bâle avaient été arrachés par l'impétuosité des eaux, pendant la nuit du 17 au 18. Tous ces indices présageaient pour cette nuit des désastres graves et une inondation imminente dans les environs. Ces prévisions n'ont pas tardé à se réaliser.

« Dans la matinée du 19, à 5 heures, le rhénomètre marquait 3 m. 98, et à 8 h. du matin, 4 m. 10 ; à 9 h. et 1/2, 4 m. 20, c'est-à-dire, 2 centimètres de moins qu'au mois d'août dernier. Une situation aussi dangereuse, nécessitant des mesures décisives et promptes. C'est ce qui a eu lieu aussitôt, et l'administration n'a rien négligé pour parer à toutes les éventualités et prévenir tous les malheurs.

« Ainsi, dans la nuit du 18, plusieurs compagnies du 17^e léger se sont rendues au sac du Magistat et au Rheingessen, pour élever immédiatement des digues et faire des bourrelets, dans le but de préserver les propriétés riveraines. Le lendemain matin, ces troupes qui avaient travaillé toute la nuit, ont été relevées par des compagnies du 62^e.

« D'autre part, les pontonniers travaillent à prolonger le grand pont du Rhin, sur lequel la circulation des voitures est momentanément interrompue. Ces divers travaux s'exécutent sous la direction de MM. les ingénieurs Coumes et Ledru, chargés des travaux du Rhin.

« M. le préfet et M. le maire se sont également rendus sur les lieux, afin de veiller à l'exécution des mesures urgentes.

« De tous côtés parviennent des détails relatifs à cette crue qui s'annonce plus menaçante que celle qui a désolé l'an passé les bords du Rhin. Les démenagements s'opèrent en toute hâte dans les propriétés de l'île des Epis, et déjà on a enlevé les bestiaux et les chevaux. Les mêmes précautions sont prises par les habitants de Kehl les plus rapprochés du fleuve.

« Deux fils du télégraphe électrique se sont brisés par suite des mouvements violents que l'eau imprime aux brices-glaces sur lesquels sont fixés les poteaux qui soutiennent les fils conducteurs. Au Neuhof, les eaux ne sont plus qu'à 40 centimètres à peu près au-dessus du niveau de la grande digue.

« Quelques communes riveraines sont, dit-on, toutes prêtes à être inondées.

« Le rhénomètre au pont de Huningue a marqué le 18, à 9 heures du matin, 6 mètres 15, c'est-à-dire 1 mètre 5 de plus qu'au mois d'août dernier, et après trois heures de l'après-midi il haussait encore ; ce qui fait craindre que la hausse dans nos contrées sera encore très considérable d'ici à ce soir. Nous avons déjà constaté avec quelle promptitude et quels soins les autorités ont veillé aux premières mesures ; il est inutile d'ajouter qu'elles feront tout ce qui est humainement possible de faire pour préserver les populations menacées.

« On pourra juger de la violence inouïe avec laquelle le Rhin a franchi ses rives, en lisant la note suivante, envoyée par la *Gazette de Bâle* à ses abonnés qu'elle n'a pu servir par suite de l'envahissement de son imprimerie par les eaux. »

« BALE, 18 septembre. — Nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité de faire paraître notre journal. Par suite du débordement du Rhin, qui n'avait jamais été aussi violent depuis 1817, notre imprimerie est submergée, et nous ne pouvons faire autre chose que de transmettre à nos lecteurs cette petite note que nous avons dû faire tirer dans une autre imprimerie de la ville. »

On lit dans la correspondance Lejollivet :

« On se rappelle que la chambre des communes d'Angleterre avait nommé, dans sa dernière session, une commission chargée d'examiner la question des droits d'entrée sur les vins.

« Cette enquête a donné lieu aux conclusions suivantes :

« 1^o Le droit élevé, qui est actuellement de

5 schellings 6 pence (6 fr. 85 c.) par gallon, encourage la sophistication, qui donne lieu à des pertes pour le revenu public. Le public paie cher pour avoir une marchandise impure, et la santé générale se ressent de l'usage des compositions délétères que l'on vend pour du vin ;

« 2^o Un droit modéré remédierait à ces inconvénients. Le revenu remonterait promptement par suite de l'augmentation des importations ;

« 3^o Il en résulterait une diminution dans la consommation des esprits et une amélioration dans la condition morale de la classe ouvrière qui pourrait se procurer à peu de frais une boisson saine et agréable ;

« 4^o Une vaste importation des produits des manufactures anglaises aurait lieu pour les pays viticoles, attendu que la réduction du droit d'entrée sur les vins dans la Grande-Bretagne ne pourrait être accordée qu'à la condition d'obtenir dans ces pays une réduction correspondante des droits établis sur les marchandises anglaises. »

On lit dans l'*Espérance du Peuple* de Nantes :

« La première liste des conseillers municipaux proposée au vote des électeurs de Nantes et appuyée par l'administration, liste que nous avons reproduite il y a quelques jours, a subi de notables modifications par la non acceptation d'un assez grand nombre de candidats.

« — Pourquoi tant de refus ?

« — Quelles en sont les causes ?

« — Ont-ils une signification quelconque ?

« Le champ étant ouvert aux suppositions, chacun interprète ces refus à sa fantaisie et selon ses appréciations.

« Quoiqu'il en soit, l'opinion publique, qui ne peut demeurer inactive, se préoccupe assez vivement de cette question.

« Quant à nous, fidèles à notre ligne de conduite, nous n'avons rien à dire à cet égard.

« Cependant on nous assure que plusieurs de nos honorables concitoyens, cédant à une juste susceptibilité, ont décliné l'honneur de siéger au conseil de la cité, parce que leurs noms ont été mis sur la liste sans leur consentement préalable. — Emerand de la Rochette. »

SUISSE. BERNE., le 16 septembre. — On lit dans la *Suisse* :

« Grâce à ce radicalisme, imbu de communisme, qui procède par la violence et foule aux pieds les droits les mieux établis, nous aurons aussi une question de Pollegio. Ce n'est pas, comme on l'a prétendu, une question de séminaire proprement dite ou une entreprise réactionnaire, comme on voudrait bien le faire croire. Il s'agit tout simplement d'une question de propriété ; il s'agit de savoir si le droit de spoliation peut-être sanctionné dans nos républiques, et si l'autorité peut donner au pays de tristes exemples ; il s'agit aussi de savoir si le pouvoir exécutif peut supprimer le pouvoir judiciaire.

« Le plaignant est ici le district tessinois de la Leventine, représenté par un Congrès, au nom duquel deux délégués se sont rendus expressément à Berne, il y a quelques jours. Nous apprenons qu'ils ont présenté un exposé des faits au Conseil fédéral et réclamé justice.

« Voici un court résumé de ces faits authentiques :

« Le séminaire de Pollegio a été fondé il y a cent trente ans, au moyen de fonds appartenant à la Leventine. Ce district a plus tard ajouté à sa donation primitive. L'Etat n'a jamais rien donné à cet établissement. Des conventions passées entre la Leventine et l'archevêché de Milan mettaient à la charge de celui-ci une partie de l'entretien du séminaire.

« Le gouvernement du Tessin avait reçu le projet de séculariser l'instruction. Mais à côté de ce projet, qui a trouvé des adversaires même parmi les radicaux tessinois, il y en avait un autre qui a été, il faut le dire, brutalement exécuté : c'est celui par lequel on s'est emparé des biens affectés à l'établissement et appartenant au district de la Leventine.

« En décembre dernier, un délégué du gouvernement, escorté par un piquet de soldats, envahit l'établissement, fit procéder à des arrestations, et menaça même les autorités qui n'auraient pas obtempéré à ses ordres. L'administration du séminaire, pour échapper à un coup de main, se hâta de déposer les titres et les valeurs au greffe du tribunal, pensant qu'ils seraient là en sûreté ; elle intenta en même temps un procès à l'Etat.

« Le tribunal de la Leventine ayant été récusé par l'Etat, la cause fut portée devant celui de Bellinzone, qui se déclara compétent, malgré l'opposition des procureurs du gouvernement. Cet arrêt de compétence resta acquis au procès.

« En présence d'un jugement inévitable, les gouvernans eurent recours à un coup d'Etat. On n'a pas oublié sans doute que, le 28 mai dernier, on parvint à obtenir du Grand-Conseil un décret touchant la sécularisation de l'instruction. Il ne passa qu'à la majorité de 2 voix. Le pouvoir exécutif se prévalut de ce décret, qui concernait l'instruction, pour mettre la main sur la propriété du district de la Leventine.

« Nous avons mentionné dans le temps le procédé auquel il a eu recours. Il rendit un décret déclarant qu'il ne pouvait pas y avoir de procès, et que le tribunal de Bellinzone serait tenu à lui remettre les titres et les valeurs à lui confiés par l'administration de la Leventine.

« Le tribunal ayant maintenu sa compétence et son droit de juger, en invoquant l'art. 23 de la Constitution, le pouvoir exécutif en vint à frapper le grand coup.

« Le 2 juillet, il envoya un commissaire, escorté de soldats, notifier au tribunal un décret qu'il avait rendu la veille. Une amende de 1,000 à 4,000 fr. était intimée contre chaque juge qui se prêterait à l'audition de la cause. Les greffiers, les huissiers eux-mêmes tombaient sous le coup de la terrible clause comminatoire.

« Le tribunal céda, mais en protestant contre cet acte de violence inouïe, et depuis lors il y a un procès, mais il n'y a pas de juges. Le sanctuaire de la justice a été violé; la Constitution qui proclame la séparation des pouvoirs a été foulée aux pieds.

« Telle est la véritable question de Pollegio. On peut voir si la réaction est là. Nous n'y voyons qu'une brutale dictature. »

AUTRICHE. VIENNE, le 14 septembre. — Les bourgeois de Vienne ont depuis longtemps déjà remis au conseil municipal une pétition en faveur d'une amnistie, en le priant de vouloir bien la soumettre à S. M. l'empereur. Dans sa dernière séance, le conseil municipal s'est occupé de cette question; mais il a refusé d'appuyer toute pétition de ce genre.

Dans tous les cercles de la société, on s'occupe de la question donauérienne. La déclaration de la coalition sera, dit-on, la répétition de la première. Ici on croit généralement que c'est la Prusse qui finira par céder.

Le grand-duc héréditaire de Russie arrivera samedi prochain.

Don Carlos a quitté les bains de Bade, près de Vienne, et s'est rendu à Venise.

(Nouvelle Gazette de Prusse.)

BUDE (Hongrie), le 14 septembre. — L'empereur est arrivé à sept heures trente-cinq minutes du soir à l'embarcadere de Pesth. S. M. I. a été reçue par les archevêques Albert et Ernest, les autorités civiles et militaires et par un public nombreux. S. M. passera la nuit dans le château de Bude. (Idem.)

Par le paquebot d'Orient le *Scamandre*, arrivé à Marseille le 16 septembre, on a reçu des nouvelles de Constantinople du 4 septembre; de Smyrne du 5 et d'Athènes du 7. Ces nouvelles sont peu importantes.

On lit dans le *Journal de Constantinople* du 1^{er} septembre :

M. le baron d'Avril, attaché au ministère des affaires étrangères de France, et qui était venu à bord du *Charlemagne*, est parti le 27 août pour retourner à Paris.

Le lendemain, M. de Lesseps, consul de France à Alep, et M. de Saint-Pierre, qui était également venu à bord du *Charlemagne*, sont partis pour se rendre à Trieste et de là à Paris.

Par le dernier bateau à vapeur des Messageries nationales, M. Forth-Rouen, ministre de France en Grèce, accompagné de Mme Forth-Rouen et de MM. Latour-Dupin et Monbrun de Lavalette, attachés à sa mission, est retourné à son poste, après avoir passé quelques jours à Constantinople.

Le gros vent du nord qui souffle depuis deux jours avec une violence presque continuelle a causé hier de graves avaries à plusieurs bateaux à vapeur qui font le service du Bosphore. Le *Courrier*, entre autres, a eu de fortes avaries et a dû remonter à vide à Thérapia pour se réparer. Le bateau-poste français le *Scamandre* a eu à souffrir dans ses bordages, par le voisinage de la frégate turque le *Taif*, de quelques avaries heureusement peu importantes. On craint beaucoup pour des sinistres dans la mer Noire, où régnait une véritable tempête, ce qui a fait retarder le départ du bateau de Trébizonde, qui devait partir hier.

Nouvelles religieuses.

L'association pour l'observation des dimanches et des fêtes dans la ville de Metz vient de publier un projet de règlement duquel nous extrayons les articles suivants, qui résument toute la salutaire pensée de l'œuvre :

« Art. 1^{er}. Sous l'inspiration du sentiment religieux, et avec le désir de restituer à la culture de l'esprit, aux besoins moraux de l'âme et aux

douceurs de la vie de famille les jours que Dieu a consacrés au repos, les commerçants, industriels, chefs d'ateliers et ouvriers d'une part, et de l'autre toutes les personnes, quelle que soit leur position, qui auront adhéré aux présents statuts, forment une Association libre pour l'observation des dimanches et des fêtes dans la ville de Metz.

« Art. 2. Pour y adhérer et faire partie de l'association, il suffit d'apposer sa signature sur le registre en tête duquel se trouve la formule de l'engagement que contracte chaque sociétaire.

« Art. 3. Cet engagement consiste « à ne travailler ni faire ou laisser travailler pour son compte, à ne vendre ni faire vendre, à n'acheter ni faire acheter les jours de dimanches et fêtes (excepté les jours et dans les cas mentionnés à l'art. 4); » et, de plus, à tenir fermés, ces jours-là, les magasins, boutiques et ateliers. Toutefois, les magasins ou boutiques qui n'ont pas d'autre issue et qui ne reçoivent le jour que par la devanture, pourront n'être pas entièrement clos, à la condition d'afficher au vitrail un avis portant ces mots : *La vente est suspendue les dimanches et fêtes.*

« Le même avis sera placé dans le magasin de chaque sociétaire, afin que sa clientèle soit prévenue et qu'elle puisse agir en conséquence. »

Un arrêté de M. le préfet de l'Ain, en date du 14 septembre, institue une commission chargée d'étudier au point de vue de l'intérêt du département la question des chemins de fer. Il est ainsi conçu :

Nous préfet de l'Ain,

Vu le vœu exprimé par le conseil général de l'Ain, dans sa dernière session, au sujet des études relatives à la direction du chemin de fer de Lyon à Genève et à Chambéry,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est institué une commission chargée d'étudier, au point de vue de l'intérêt du département de l'Ain, les questions relatives à l'établissement du chemin de fer de Lyon à Genève et à Chambéry, et de se tenir au courant des chances et incidents divers qui peuvent se présenter.

Art. 2. Elle se mettra en relation, soit par correspondance, soit par ceux de ses membres à qui elle donnerait mission à cet effet, avec toutes les personnes dont le concours lui paraîtra utile.

Art. 3. Elle entendra M. l'ingénieur en chef du service ordinaire lorsqu'elle le jugera opportun.

Art. 4. Elle s'entendra avec l'administration départementale pour provoquer d'urgence toutes mesures reconnues nécessaires.

Art. 5. Cette commission sera composée de MM. de Lormet, député au Corps législatif, président du conseil général;

Bernard, membre du conseil général, maire de la ville de Bourg;

Bouvier-Bonet, juge au tribunal, membre du conseil général;

Le vicomte de la Boulaye, membre du conseil général;

Dufour, membre du conseil général;

Tous membres résidant à Bourg;

Et de MM. le comte d'Angeville, vice-président du conseil général, ancien député;

Maissiat (Jacques), membre du conseil général, ancien membre des Assemblées constituante et législative;

Résidant à Lompnes et à Nantua.

Art. 6. Elle sera présidée par M. de Lormet, député, président du conseil général.

Art. 7. Elle se réunira sur notre convocation et sur celle de son président.

Le préfet de l'Ain,

Signé : ROGNIAT.

Voici comment le *Moniteur* rend compte du séjour du président de la République à Lyon :

« Lyon, 19 septembre, à trois heures.

« St-Chamond, Rive-de-Gier et Givors ont continué l'enthousiasme et les ovations populaires de St-Etienne.

« Le train qui porte Son Altesse, arrive à deux heures et demie au débarcadere de Lyon.

« Le prince monte à cheval et se rend à la préfecture suivi d'une longue et brillante escorte tant civile que militaire; une foule immense remplit les quais et la place Bellecour. Toutes les communes y sont représentées.

« Même entrainement des masses, mêmes acclamations qu'à St-Etienne et sur toute la route. »

« Lyon, 19 septembre, à quatre heures du soir.

« Une demi-heure après son arrivée, le prince a reçu les autorités et les corps constitués du département. A quatre heures et demie, Son Altesse est sortie en calèche découverte pour assister aux régates sur la Saône.

« Le ciel est resplendissant. Toujours même impatience de saluer le prince restaurateur de l'ordre, du commerce et de l'industrie.

« Les cris de *Vive Napoléon! vive l'empereur!* retentissent sur les deux rives du fleuve.

« Ce soir, bal illuminations, feu d'artifice. Les préparatifs sont dignes de la seconde ville et de l'auguste voyageur. La joie et la sécurité sont partout. »

« Lyon, 19 septembre, à six heures.

« A son arrivée à Givors, le prince a été reçu

par le conseil général du Rhône, le conseil d'arrondissement, les autorités municipales, le préfet et le sous-préfet. »

« Toutes les populations accourues sur son passage l'accueillaient avec le plus vif enthousiasme.

« Il a déjeuné chez M. Dugas, député, et, à son départ, le même enthousiasme s'est renouvelé sur toute la ligne du chemin de fer. Les populations le saluent du cri de *Vive l'Empereur!*

« Il est deux heures et demie. Il arrive à Lyon, à l'embarcadere où l'attend une foule immense. Il reçoit les clefs de la ville des mains du préfet qui les lui présente au nom du conseil municipal.

« Le Prince remonte à cheval, suivi d'un nombreux état-major, du préfet et d'un grand nombre de personnages distingués.

« Il est impossible de décrire l'enthousiasme avec lequel Son Altesse est accueillie; impossible encore de dire l'admirable spectacle que présente la ville de Lyon, sur les quais du Rhône; d'un côté, les troupes formant la haie; et de l'autre, une immense population ayant devant elle les députations des communes rurales et les enfants des écoles de Lyon.

« Sur toute la ligne, ce n'est qu'un cri de *Vive l'Empereur!* qui se prolonge en traversant la place Bellecour et la rue Saint-Dominique, jusqu'à l'hôtel de la préfecture, où le Prince est reçu par les corps constitués, les autorités, les maires et tout le corps d'officiers.

« Après les réceptions, le Prince monte en voiture et se rend au palais archiepiscopal, d'où il assiste aux régates, 200,000 spectateurs bordent les bords de la Saône. A son arrivée au palais, comme à son retour, le même enthousiasme se manifeste, les mêmes cris de *Vive l'Empereur!* se font entendre.

« Il est cinq heures et demie. Le Prince rentre à la préfecture. Jamais plus beau jour n'a éclairé plus belle fête. »

Lyon, 19 septembre, à 9 heures du soir.

« L'entrée du Prince à Lyon a été magnifique. L'affluence était immense; les acclamations et les cris de *Vive l'Empereur!* unanimes. A Roanne, à Saint-Etienne, les réceptions ont été également remarquables.

« Les populations se portent en masse sur le passage de Son Altesse. Sa santé est excellente; son voyage est une série d'ovations. »

CHRONIQUE.

Voici le texte du discours que le président de la République a prononcé hier à l'inauguration de la statue :

Lyonnais !

« Votre ville s'est toujours associée par des incidents remarquables aux phases différentes de la vie de l'empereur : vous l'avez salué consul, lorsqu'il allait par delà les monts cueillir de nouveaux lauriers; vous l'avez salué empereur tout-puissant, et lorsque l'Europe l'avait relégué dans une île, vous l'avez encore des premiers, en 1815, salué empereur.

« De même aujourd'hui, votre ville est la première qui lui élève une statue équestre. Ce fait a une signification : on n'élève des statues équestres qu'aux souverains qui ont régné. Aussi les gouvernements qui n'ont précédé ont-ils toujours refusé cet hommage à un pouvoir dont ils ne voulaient pas admettre la légitimité.

« Et cependant, qui fut plus légitime que l'empereur, élu trois fois par le peuple, sacré par le chef de la religion, reconnu par toutes les puissances continentales de l'Europe, qui s'unirent à lui et par les liens de la politique et par les liens du sang.

« L'empereur fut le médiateur entre deux siècles ennemis. Il tua l'ancien régime en rétablissant tout ce que ce régime avait de bon. Il tua l'esprit révolutionnaire en faisant triompher partout les bienfaits de la révolution. Voilà pourquoi ceux qui l'ont renversé eurent bientôt à déplorer leur triomphe. Quant à ceux qui l'ont défendu, ai-je besoin de rappeler combien ils ont pleuré sa chute ?

« Aussi dès que le peuple s'est vu libre de son choix il a jeté les yeux sur l'héritier de Napoléon, et, par la même raison, depuis Paris jusqu'à Lyon, sur tous les points de mon passage, s'est élevé le cri unanime de : *vive l'Empereur!*

« Mais ce cri est bien plus à mes yeux un souvenir qui touche mon cœur qu'un espoir qui flatte mon orgueil. Fidèle serviteur du pays, je n'aurai jamais qu'un but : c'est de reconstruire dans ce grand pays, si bouleversé par tant de commotions et par tant d'utopies, une paix basée sur la conciliation pour les hommes, sur l'inflexibilité des principes d'autorité, de morale, d'amour pour les classes laborieuses et souffrantes, de dignité nationale.

« Nous sortons à peine de ces moments de crise où les notions du bien et du mal étant confondues, les meilleurs esprits se sont pervertis. La prudence et le patriotisme exigent que dans de semblables moments la nation se recueille avant de fixer ses destinées, et il est encore pour moi difficile de savoir sous quel nom je puis rendre de plus grands services.

« Si le titre modeste de président pouvait faciliter la mission qui m'était confiée, et devant laquelle je n'ai pas reculé, ce n'est pas moi qui, par intérêt personnel, désirerais changer ce titre contre celui d'empereur.

« Déposons donc sur cette pierre notre hommage à un grand homme. C'est honorer à la fois la gloire

de la France et la généreuse reconnaissance du peuple, c'est constater aussi la fidélité des Lyonnais à d'immortels souvenirs.

— M. Duhamel, maire du 2^e arrondissement, président de la commission de la statue de Napoléon, a adressé le discours suivant au président de la République :

Monseigneur, C'est un bonheur pour la commission de la statue de l'empereur de vous voir assister à l'inauguration de son monument. Votre présence est la récompense de ses soins et de ses efforts.

Ce concours empressé, ces cris, ces élans de joie, Monseigneur, sont la réponse des Lyonnais à ces mots heureux que vous nous avez laissés en partant : *Lyonnais, aimez moi!*

L'empereur, cette grande figure des siècles modernes, ainsi que tous ceux qui, comme lui, ont remué les masses et les ont fortement impressionnées, n'avait pas besoin des honneurs du marbre et du bronze pour rappeler aux siècles à venir. L'Europe et l'Orient sont empreints de ses pas; son nom est dans toutes les bouches, son image dans la plus modeste chaumière. Il vivra comme le temps, qui ne meurt pas.

Notre statue est un hommage de reconnaissance.

C'est ici, Monseigneur, non loin du cours qui porte le nom de Napoléon, que devait être élevé un palais pour le roi de Rome. Déjà ses bases en avaient été jetées; il existerait sans les douloureuses épreuves de 1814, et cette portion de la cité serait aujourd'hui riche et belle, quand tout y est encore à créer. Louis XIV, cet autre grand souverain, avait à Lyon sa statue, l'empereur devait y avoir la sienne.

La pensée en était dans tous les cœurs; mais il fallait, pour la faire éclore, une circonstance heureuse. Cette circonstance est apparue avec le 10 décembre. Des citoyens pleins de zèle et de dévouement, et quelques vieux serviteurs se sont assés concertés, et aidés par votre gouvernement, ils vous offrent aujourd'hui le résultat de leurs efforts.

Œuvre de M. de Niewerkerke et de quelques artistes habiles de Paris, ce monument est à la fois digne du nom qu'il porte, digne de son auteur et digne de la cité à qui nous l'offrons.

Une somme d'environ 30,000 fr., à prélever sur le fonds de réserve, pourrait être distribuée en livrets aux ouvriers lyonnais. La commission vous demande, Monseigneur, de la faire en votre nom, pour donner plus de prix à ce bienfait et le rendre plus encore.

Comme l'empereur, Prince, vous nous êtes apparu au milieu des orages, vous avez calmé la tempête, rendu au pouvoir sa force, sans laquelle rien n'est possible, ramené en France l'ordre et la prospérité. Grâce vous soient rendues. Poursuivant votre mission providentielle, aidé de la religion, comme lui encore, vous moraliserez la nation, vous referez sa conscience perdue. Le pays vous devra une vie toute nouvelle; deux fois le beau nom de Napoléon aura sauvé la France et l'aura régénérée.

Vieux soldat de l'empire, j'ai eu l'honneur de voir l'empereur et de lui parler, ce sont des souvenirs qui ne s'effacent pas, non plus que celui de ce jour, Monseigneur, et celui tout récent de Paris; c'est aux cris de *Vive l'Empereur!* mille fois répétés, que nos aïeux, autrefois, ont remporté la victoire; j'y étais, je m'en souviens. Soyez béni, vous qui nous les avez rendus. Héritier de son nom, soyez-le aussi de sa grandeur, comme de son affection pour nous et de l'amour d'une ville qui fut la première à reconnaître la légitimité de l'empereur.

Honneur donc à la mémoire du grand homme ! et *Vive l'Empereur! vive son neveu, le prince-président!*

— Hier, après l'inauguration de la statue équestre de Napoléon, le président de la République a été assister à la prise du fort de la Vitriolerie qui a dû succomber malgré les efforts désespérés et les savantes combinaisons des assiégés.

Les fêtes publiques se sont terminées par les illuminations des places Louis XVIII, de Bellecour et des Terreaux, et des rues de Bourbon et Saint-Dominique. Elles étaient belles, et la foule considérable qui encombra ces places et ces rues en paraissait fort satisfaite. Tous les becs de gaz de cette partie de la ville avaient été transformés en N enflammées.

Les illuminations des maisons particulières étaient moins rares que dimanche au soir; néanmoins elles étaient encore relativement peu nombreuses.

Le président de la République a été hier au soir au spectacle. Ce matin il a quitté notre ville à huit heures; les troupes étaient échelonnées sur son passage.

— Le président de la République en passant par la rue de Bourbon pour aller inaugurer la statue, a reçu une véritable ovation. On a crié : *Vive l'Empereur! vive Napoléon!* avec beaucoup d'ensemble, des fleurs ont été jetées sur son passage, et les dames agitaient leurs mouchoirs en signe de contentement.

— Le président a quitté le théâtre à minuit; il est rentré à la Préfecture par le quai de Retz; un grand nombre de personnes stationnaient encore sur le quai pour le voir passer.

— Nous recevons communication de l'Ordre suivant, adressé à l'armée de Lyon :

« Le prince-président a été content de la revue. Les travaux du siège ont intéressé Son Altesse.

« L'armée de Lyon accueillera avec reconnaissance les témoignages de satisfaction du prince; son général en chef est heureux d'avoir à les lui transmettre; les braves troupes qu'il a

Choumou de commodes ne peuvent qu'on être fier.
au quartier général de Lyon, le 20 7/8
 1852. Le *Genl en chef de l'armée de Lyon*
Com. Supérieur des Gat. 8 Div. militaire.
 Signé le *Comte de Castellane*